



Strasbourg, 24 novembre 2017

CAHENF(2017)LD2

Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Liste des décisions

3^e réunion

Strasbourg, 22-24 novembre 2017

Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, salle 9

Établi par la Division des droits des enfants

Direction de la dignité humaine, de l'égalité et des valeurs du sport

Liste des décisions

1. Introduction

La troisième réunion du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant qui s'est déroulée à Strasbourg du 22 au 24 novembre 2017, sous la présidence de Mme Ina Verzivolli (Albanie), a été ouverte par Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice Générale de la Démocratie.

2. Décisions

Le CAHENF a décidé :

1. Ouverture de la réunion par la Directrice générale de la démocratie
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- d'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

3. Adoption du rapport de la deuxième réunion (29-31 mars 2017)

- d'adopter le rapport de la deuxième réunion.

4. Informations communiquées par la présidente et le secrétariat

- de prendre note du premier rapport de mise en œuvre et du plan d'action de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant préparés par le Secrétariat, qui ont été présentés au Comité des Ministres le 3 octobre 2017 ;

- de charger le Secrétariat de la mise à jour régulière du plan d'action, recueillant les activités entreprises par les différentes divisions et services.

5. Les droits des enfants dans l'environnement numérique

- de prendre note du rapport de la troisième et dernière réunion du Groupe de rédaction d'experts spécialisés sur les enfants et l'environnement numérique (CAHENF-IT) et d'exprimer sa reconnaissance pour l'excellent travail effectué par le CAHENF-IT, avec le soutien des consultants et du secrétariat ;

- d'approuver le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les lignes directrices visant à respecter, protéger et réaliser les droits des enfants dans l'environnement numérique, en vue de la finalisation du texte (y compris des éventuelles dernières corrections éditoriales) et sa communication par le Secrétariat au Comité des Ministres ;

- de prendre note et demander au Secrétariat de mentionner dans le rapport de réunion l'avis divergent de la Fédération de Russie concernant plusieurs paragraphes ;

- de prendre note du cycle de suivi du Comité de Lanzarote ainsi que des autres activités et projets menés par la Division des droits des enfants dans le domaine des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

6. Priorités du CAHENF en 2018-2019 et programme de travail

- d'approuver le processus proposé pour le bilan d'étape de la mise en œuvre de la stratégie, y compris l'approche visant à assurer que les enfants prennent part à ce bilan ;

- d'approuver la proposition de programme de travail pour le prochain exercice biennal, qui s'appuie sur le nouveau mandat 2018-2019, y compris quant à la possibilité de tenir des échanges thématiques tel que proposé ;

- de charger le Secrétariat de lancer un appel aux Etats membres d'une part pour la nomination d'experts pour les places vacantes au sein du Groupe de rédaction d'experts sur les droits de l'enfant et des garanties dans le contexte de la migration (CAHENF-Garanties), et d'autre part pour la manifestation d'intérêt pour la nomination d'experts au nouveau Groupe d'experts sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CAHENF-VAC) ;
- de charger le Bureau de prendre toute décision nécessaire entre les réunions.

7. Discussions avec les États membres sur les développements et défis récents en matière de droits des enfants au niveau national

- de prendre note avec intérêt de l'information fournie sur les développements et défis récents dans les États membres et observateurs, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Stratégie ;
- d'inviter les Etats membres n'ayant pas encore complété le formulaire à le soumettre au Secrétariat afin que le document d'information sur le Tour de Table soit actualisé.

8. Les droits de l'enfant et les garanties dans le contexte de la migration

8.1. Activités du CAHENF

- de prendre note des travaux en cours du groupe d'experts CAHENF-Garanties et des progrès accomplis lors de leur dernière réunion;
- de tenir un échange de vues sur le projet de recommandation du Comité des Ministres sur la tutelle des enfants privés de protection parentale dans le contexte de la migration et d'inviter les Etats membres n'ayant pas encore soumis leur commentaires sur le projet à le faire avant le 15 décembre 2017;
- de tenir un échange de vues sur le canevas préliminaire portant sur le champ d'application et la nature des normes proposées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la détermination de l'âge et d'étendre la date butoir pour les commentaires au 15 décembre 2017 ;
- de prendre note de la publication du rapport final sur « Les politiques, procédures et pratiques de détermination de l'âge respectueuses des droits de l'enfant » et d'inviter les experts à le diffuser au besoin aux praticiens et aux professionnels concernés ;
- d'approuver les modalités et les processus figurant dans la feuille de route de CAHENF-Garanties actualisée.

8.2. Autres initiatives pertinentes

Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants migrants et réfugiés

- d'accueillir avec intérêt l'information présentée par le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés sur ses activités et rapports, ainsi que sur d'autres actions du Conseil de l'Europe visant à protéger les enfants migrants et réfugiés et d'exprimer son intérêt à continuer ce dialogue périodiquement ;
- de prendre note de l'appel aux Etats à manifester leur intérêt à piloter et contribuer à la mise en œuvre du projet portant sur les informations liées aux migrations et adaptées aux enfants et des projets de vie pour les enfants non accompagnés (2017-2019).

Action normative et stratégique

- de prendre note de la participation des représentants du CAHENF et de la Division des droits des enfants dans les travaux normatifs de l'Organisation et du suivi éventuel s'inscrivant dans son mandat.

Dimension parlementaire

- de prendre note de la campagne menée par l'APCE pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants, des activités mises en œuvre conjointement avec la Division des droits des enfants sur la question des enfants migrants, ainsi que du rapport récent et recommandation 20117(2017) de l'APCE sur « Les enfants migrants non accompagnés : pour une détermination de l'âge adaptée à l'enfant ».

9. Élection du/de la président(e), du/de la vice-président(e) et du bureau

- d'élire Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce) en tant que présidente, Mme Satu Sistonen (Finlande) en tant que vice-présidente et M. Eduard Israyelyan (Arménie), Mme Christel de Craim (Belgique) et Mme Leda Koursoumba (Chypre) en tant que membres du Bureau ;
- de remercier chaleureusement la présidente, le vice-président et les membres du Bureau pour leurs travaux au cours de la période 2016-2017.

10. Information sur d'autres activités et rapports pertinents du Conseil de l'Europe et suites à donner, le cas échéant

- de prendre note avec intérêt des activités de la Sous-commission sur les enfants (Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable) ;
- de prendre note des derniers développements par rapport à la mise en œuvre de l'outil d'évaluation du Conseil de l'Europe de la participation des enfants et de l'appel à manifester l'intérêt à participer dans de futures activités en la matière.

11. Communication sur d'autres activités pertinentes au sein d'organisations internationales et d'ONG

- de prendre note avec intérêt des informations fournies par d'autres organisations internationales et ONG sur les initiatives pertinentes et des projets de coopération en cours.

12. Informations sur les travaux pertinents d'autres secteurs et participation ultérieure

- de prendre note du calendrier des événements de CAHENF afin de contribuer à d'autres travaux ;
- de prendre note du compte rendu oral présenté par les représentants suite à leur participation, et notamment du besoin d'assurer une contribution continue et suivi dans plusieurs domaines.

13. Dates et lieu de la 4^e et 5^e réunions du CAHENF en 2018

- de tenir sa 4^e réunion du 21 au 23 mars 2018 et sa 5^e réunion du 16 au 18 octobre 2018.

14. Autres questions

- de prendre acte avec satisfaction des récentes contributions volontaires en soutien du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » de la part de la Principauté d'Andorre, du Luxembourg, et de la Slovénie ainsi que du soutien apporté par la Grèce et la Hongrie au travers du détachement de deux agents au secrétariat de la Division des Droits de l'Enfant.
- de prendre acte de l'intérêt manifesté par les deux rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes de continuer d'assurer cette fonction.

15. Adoption des décisions

- d'adopter la liste des décisions.

16. Clôture de la réunion